

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 27 juillet 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Michel BOBIN procuration à Emmanuelle BONDUELLE ;
Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY ; Claude SCHULLER procuration à Christian FRANTZ ; Dominique RISTORCELLI procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : Eléonore JEAN DIT PANNEL

En présence : de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents 10

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 18/07/2023

4. Travaux de restauration de la Vieille Tour et du mur du cimetière : avenant n°2 – lot n°1

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise SCHERBERICH pour un montant initial de 367 128,90 € HT.

Des pierres se sont révélées plus dégradées que prévu et ont été remplacées. Un traitement de renforcement des pierres, 'Biocalcis', a été mis en œuvre sur les pierres d'angle.

Il est proposé un avenant 02 au lot 01 :

- Plus-values et moins-values : remplacement de pierres d'angle et linteaux, remplacement de bandeaux d'étage, traitement Biocalcis, prolongation de la durée d'échafaudage, travaux non réalisés au Mont des Oliviers, pour un montant total en plus-value de 36 215,35 € HT ;
- Les avenants 01 et 02 s'élèvent respectivement à 17 784,40 € HT et 36 215,35 € HT, soit 14,71 % du montant du marché initial ;
- Le montant total des travaux passe de 384 913,30 € HT (montant initial) à 421 125,65 € HT ;
- La durée du chantier est prolongée du 6 février 2024 au 6 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'avenant 02 au lot 01 décrit ci-dessus et d'autoriser la dépense correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ

transmis à la sous-préfecture le 31/07/2023 - affiché le 31/07/2023

Commune de DIETWILLER – Conseil Municipal du jeudi 27 juillet 2023 à 20h

Point 4. Travaux de restauration de la Vieille Tour et du mur du cimetière : avenant n°2 – lot n°1